



Transformez votre expérience en diplôme

La **VAE**, une autre voie
d'accès au diplôme

Service de Validation
des Acquis de l'Expérience



UNIVERSITÉ DE STRASBOURG

Vous souhaitez faire certifier par un diplôme d'une grande

La Validation des Acquis de l'Expérience répond à

La VAE c'est :

- / un dispositif fondé sur un principe: l'expérience permet d'acquérir des compétences et des savoirs;
- / un droit individuel inscrit dans les codes du Travail et de l'Éducation;
- / une autre voie d'accès au diplôme, au même titre que les formations initiale, continue ou en alternance.

Une seule condition :

Pendant une durée cumulée d'au moins trois ans, avoir exercé une activité professionnelle, salariée, non salariée ou bénévole en rapport avec les compétences et connaissances développées par le diplôme visé.

Pour vous, quel diplôme de l'Université de Strasbourg?

Selon votre parcours, vous pourrez cibler un DUT, un DEUST, une Licence, un Master, un Doctorat ou un Diplôme d'Ingénieur dans l'un des domaines suivants :

- / arts, lettres, langues;
- / droit, économie, gestion et sciences politiques;
- / sciences humaines et sociales;
- / sciences, technologies, santé.

Découvrir
tous nos diplômes:
www.unistra.fr

vos compétences université européenne?

vosre projet!

Quelle démarche suivrez-vous?

Pour mener à terme votre projet, il vous faudra:

- / identifier le diplôme le plus en rapport avec votre expérience;
- / préparer un premier dossier pour vérifier la recevabilité et la faisabilité de votre candidature;
- / construire et rédiger votre dossier de demande de VAE pour démontrer que vous avez acquis, par l'expérience, les compétences et connaissances visées par le diplôme;
- / rencontrer un jury constitué de professionnels et d'universitaires. Sur la base de cet entretien et de votre dossier, trois décisions sont possibles: validation totale, validation partielle ou refus de validation.

Quelle aide pour vous accompagner?

Une VAE s'intègre toujours dans un projet professionnel et personnel. Le service VAE vous guidera tout au long de votre parcours.

Dès le début de votre démarche, un conseiller vous informera sur le dispositif, vous aidera pour le choix du diplôme et vous donnera ses recommandations pour la rédaction du premier dossier.

Après l'étude de ce dossier par un enseignant, vous pourrez décider de poursuivre votre démarche. Un accompagnement personnalisé vous sera alors proposé pour la réalisation de votre dossier de demande de VAE. Votre conseiller vous informera sur les différentes possibilités de prise en charge financière.

À l'Université de Strasbourg, une équipe entièrement dédiée à la VAE.

Des conseillers experts mettent à votre disposition:

- / connaissance des diplômes et des exigences des jurys;
- / capacité à vous accompagner dans l'identification et l'analyse de vos compétences;
- / expérience de la méthodologie d'élaboration du dossier VAE;
- / pratique d'un travail collaboratif avec les enseignants.

**Service de Validation
des Acquis
de l'Expérience**
5 rue Schiller
67000 Strasbourg
03 68 85 86 00
vae@unistra.fr
vae.unistra.fr

